



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ADIL 82

Exercice clos le 31 décembre 2022

**ASSOCIATION ADIL 82
RCS MONTAUBAN 310 290 879**

**SIEGE SOCIAL : 5 RUE JULES FERRY
82000 – MONTAUBAN**



Aux membres,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADIL 82 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADIL 82 à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie ainsi que le traitement des subventions octroyées au titre de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ADIL 82 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 1^{er} août 2023
Le Commissaire aux Comptes
Paul POUGET
FID SUD CDBA
*
35.11.10
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Paul POUGET
Gamarra - 82000 MONTAUBAN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

page 1

Désignation de l'association : **ADIL 82**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**Adresse de l'association : **5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN**Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET

310290879

Code APE

9499Z

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022				Exercice clos le 31/12/2021	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE							
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Installations techniques, matériel & outillage industriel	17 015	8 626	8 389	1,44	9 396	1,82
	Autres immobilisations corporelles						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)		17 015	8 626	8 389	1,44	9 396	1,82
ACTIF CIRCULANT							
	STOCKS ET EN COURS						
	CREANCES						
	Organismes sociaux	1 655		1 655	0,28	2 750	0,53
	Autres créances	87 620		87 620	15,00	65 950	12,75
DIVERS							
	Banque						
	Disponibilités	479 534		479 534	82,08	439 111	84,90
	Charges constatées d'avance	7 046		7 046	1,21		
TOTAL (II)		575 855	0	575 855	98,56	507 811	98,18
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF		592 869	8 626	584 244	100,00	517 207	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

page 2

Désignation de l'association : **ADIL 82**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**Adresse de l'association : **5 RUE JULES FERRY**Durée de l'exercice précédent **12**

Numéro SIRET

310290879

Code APE

9499Z

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022		Exercice clos le 31/12/2021	
		Net	%	Net	%
CAPITAUX PROPRES	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	436 016	74,63	361 046	69,81
	FONDS PROPRES				
	Réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice	54 798	9,38	74 970	14,50
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	490 814	84,01	436 016	76,55
	Provisions pour risques et charges	11 503	1,97	4 101	0,79
	TOTAL (II)	11 503	1,97	4 101	0,79
	FONDS DEDIES				
	Sur subventions de fonctionnement	0	0,00	4 500	0,87
	TOTAL (III)	0	0,00	4 500	0,87
DETTES	Emprunts et dettes assimilées				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 137	1,05	5 130	1,16
	Autres	73 640	12,60	65 760	12,68
	Produits constatés d'avance	2 150	0,37	1 700	1,64
	TOTAL (IV)	81 927	14,02	72 590	15,48
	TOTAL PASSIF	584 244	100,00	517 207	100,00

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNES

COMPTES DE RESULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

page 3

Désignation de l'association : ADIL 82		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12					
Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent 12					
Numéro SIREN 310290879		Code APE 9499Z					
COMPTES DE RESULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION						
	Prestations de services		0,00	312	100,00	-312	-100,00
	Montants nets produits d'exploitation	0	0,00	312	100,00	-312	N/S
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
	Subventions d'exploitation	402 157	94,47	318 159	85,57	83 998	26,40
	Produits liés à des financements réglementaires						
	Reprises sur provisions	4 101	0,96	3 862	1,04	239	6,19
	Autres produits	19 432	4,56	49 787	13,39	-30 355	-60,97
	Sous-total des autres produits d'exploitation	425 690	100,00	371 808,00	100,00	53 882	14,49
Total des produits d'exploitation (I)		425 690	N/S	372 120	N/S	53 570	14,40
	PRODUITS FINANCIERS						
	Autres intérêts et produits assimilés	1 346	0,32	449	143,91	897	199,78
Total des produits financiers (II)		1 346	0,32	449	143,91	897	199,78
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Sur opérations en capital						
	Sur opérations de gestion						
	Sur Reprises de provisions	0	0	0	0		
	Total des produits exceptionnels (IV)	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		427 035	100,32	372 569	N/S	54 466	14,62
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION						
	Achats de marchandises et de matières premières	4 440	1,04	7 160	1,68	-2 720	-37,99
	Services extérieurs	55 516	13,04	27 036	6,35	28 480	105,34
	Impôts taxes et versements assimilés	1 664	0,39	903	0,21	761	84,27
	Salaires et traitements	220 717	51,85	190 577	44,77	30 140	15,82
	Charges sociales	74 823	17,58	65 082	15,29	9 741	14,97
	Dotations aux amortissements	3 351	0,79	2 024	0,48	1 327	65,56
	Dotations aux provisions	11 503	2,70		0,00	11 503	NS
	Engagements à réaliser sur ressources affectées			4 500	1,06	-4 500	-100,00
	Autres charges	16	0,00	32	0,01	-16	-50,00
Total des charges d'exploitation (I)		372 028	87,39	297 313	N/S	74 715,00	
	CHARGES FINANCIERES						
	Intérêts et charges assimilées						
Total des charges financières (II)		0	0	0	0	0	0
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			250		-250	
	Sur opérations de gestion			250		-250	
	Dot exceptionnelles aux provisions						
	Total des charges exceptionnelles (IV)	0	N/S	250	N/S	-250	0,00
Impôt sur les bénéfices		209	0,05	36	11,54	173	480,56
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		372 237	87,44	297 599	N/S	74 638	25,08

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

page 4

Désignation de l'association : ADIL 82		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12			12	
Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent 12			12	
Numéro SIRET 310290879		Code APE 9499Z				
COMPTE DE RESULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		54 798	12,87	74 970 N/S	-20 172	-25,90
		427 035	100.32	372 569 N/S	54 466	14.62

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe association

PREAMBULE

L'association A.D.I.L. de Tarn et Garonne a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif contentieux ou commercial.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 584 243.78 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 54 797.69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATIONDocument soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué dans la présente annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été
modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 674	2 340		17 015
Immobilisations financières				
TOTAL	14 674	2 340		17 015

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 279	3 347		8 626
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	5 279	3 347		8 626
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 279	3 347		8 626

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	89 275	89 275	
Charges constatées d'avance	7 046	7 046	
TOTAL	96 321	96 321	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	87 620
Autres produits à recevoir	1 655
TOTAL	89 275

Annexe association (suite)Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	361 046	74 970			436 016
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	74 970	-74 970	54 798		54 798
Dont générosité du public					
Situation nette	436 016		54 798		490 814
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	436 016		54 798		490 814
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	4 500		4 500				
TOTAL	4 500		4 500				

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	8 601	11 503	8 601	11 503
TOTAL (II)	8 601	11 503	8 601	11 503
TOTAL GENERAL (I+II)	8 601	11 503	8 601	11 503
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation	8 601	11 503	8 601	11 503
- financières				
- exceptionnelles				

La variation des provisions correspond :

- aux mouvements sur fonds dédiés
- à la provision pour indemnités de fin de carrière.
- à une provision destinée à couvrir un risque de non versement d'une subvention.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 137	6 137		
Dettes fiscales et sociales	73 641	73 641		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	2 150	2 150		
TOTAL	81 928	81 928		

Les postes de produits constatés d'avance correspondent à des subventions perçues en 2022 mais dont l'attribution concerne l'exercice 2023.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	23 666
Autres dettes	
TOTAL	23 666

Annexe association (suite)Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MINISTERE LOGEMENT	Actions	68 633	68 633			
ACTION LOGEMENT	Fonctionnement	53 992	53 992			
CAF "Décence"	Actions	43 000	30 100	12 900		
CAF "Action info générale "	Actions	8 500	5 950	2 550		
CAF "logement jeunes"	Actions	43 000	30 100	12 900		
CCGLS	Actions	14 306	14 306			
FSL Conseil dép.	Actions	33 075	16 537	16 538		
FSL GMCA	Actions	26 950	13 475	13 475		
Conseil départemental	Fonctionnement	50 800	50 800			
GMCA	Fonctionnement	13 300	8 867	4 433		
GMCA - OLL	Fonctionnement	4 650		4 650		
CD - OLL	Fonctionnement	4 650		4 650		
Divers - Mairie et Cocom	Fonctionnement	14 551	14 551		150	
GMCA - Action spécifique	Actions	9000	0	9000		
Autres subventions	Fonctionnement	14 200	14 200		2 000	1 700
ETHEC	Fonctionnement	6 524		6 524		
TOTAL		409 131	321 511	87 620	2 150	1 700

Récapitulatif des subventions :

- Subvention Etat : 68 633 euros
- Subventions CAF : 94 500 euros
- Subventions autres organisations : 245 998 euros

Risque de reversement :

Les subventions versées pour la réalisation d'actions spécifiques font l'objet d'une analyse à la fin de l'exercice afin de vérifier que les actions financées ont bien été réalisées. Une provision pour reversement est pratiquée lorsque :

- L'association n'a pas réalisée tout ou partie des objectifs.
- La convention prévoit une réévaluation ou réduction de la convention.

Pour l'exercice 2022, nous avons constaté un risque sur la subvention ETHEC concernant son versement. Nous avons donc provisionné ce risque à hauteur de 6 524 euros.

Annexe association (suite)Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés***

Le montant provisionné dans les comptes de l'association à la clôture de l'exercice s'élève à 4 979.07 euros.

Les hypothèses retenues sont basées sur :

- le salaire mensuel brut moyen
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- la convention collective
- le nombre d'année de présence dans l'association

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	5	
TOTAL	6	0